**Les questions du guide de discussion**

**Attitudes et sensibilisation**

* Comment le gouvernement peut-il nous faire prendre conscience de nos attitudes à l’égard de l’accessibilité et nous amener à les modifier (à court et à long terme)?
* De quelle façon le gouvernement du Canada peut-il faire preuve de leadership en ce qui concerne l’amélioration de l’accessibilité et l’élimination des obstacles auxquels font face les Canadiens handicapés?
* Pouvez-vous donner des exemples de modèles collaboratifs ayant mené à la définition d’attentes communes de même qu’à un changement de culture au sein d’une organisation en ce qui a trait à l’accessibilité?

**Quel est le but de la loi?**

* Avez-vous des commentaires à formuler au sujet de ce but?
* Comment la loi devrait-elle définir les termes « accessibilité » et « obstacle »?

**Quelle approche faudrait-il adopter dans la loi pour améliorer l’accessibilité et éliminer les obstacles?**

* Selon vous, quelle approche conviendrait le mieux, dans l’ensemble, aux fins de la loi en matière d’accessibilité? Avez-vous d’autres approches à proposer?
* Si l’on adoptait une approche prescriptive, comment pourrait-on, selon vous, élaborer les normes?
* Si l’on adoptait une approche axée sur les résultats, comment pourrait-on, selon vous, établir ces résultats?

**Quelles organisations la loi devrait-elle viser?**

* La loi devrait-elle s’appliquer à d’autres organisations relevant de la compétence fédérale?
* Faudrait-il en exempter certaines organisations?
* La loi pourrait éventuellement établir différentes exigences et échéances, selon le type et la taille des organisations. Avez-vous des commentaires ou des suggestions à ce sujet?

**Quels problèmes et obstacles la loi devrait-elle aborder?**

* Nous avons mentionné six secteurs dans lesquels il serait possible d’améliorer l’accessibilité. Parmi ceux-ci, lesquels sont, selon vous, les plus importants? Faudrait‑il en inclure d’autres?
* Nous avons évoqué certains mécanismes dont pourrait faire état la loi concernant le recensement et la priorisation continus des problèmes d’accessibilité. Que pensez-vous de ces mécanismes? En avez-vous d’autres à proposer?
* Le Canada a mis en place différentes lois pour régler les questions liées aux droits de la personne et améliorer l’accessibilité. Selon vous, comment la nouvelle loi pourrait-elle s’arrimer à ces lois? La loi devrait-elle prévoir l’examen, voire la révision, de celles-ci?
* La loi devrait-elle s’appuyer sur les normes d’accessibilité déjà établies par les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d’autres pays?

**De quelle façon faudrait-il surveiller et contrôler le respect de la loi?**

* Quels mécanismes de surveillance faudrait-il, selon vous, retenir aux fins de la loi (y compris ceux qui ne sont pas mentionnés ci-dessus)?
* Quels mécanismes de contrôle de l’application, faudrait-il, selon vous, retenir aux fins de la loi (y compris ceux qui ne sont pas mentionnés ci-dessus)?

**De quelle manière faudrait-il appuyer les organisations pour qu’elles améliorent l’accessibilité**

* Avez-vous des propositions à formuler quant à la façon dont le gouvernement pourrait aider les organisations à améliorer l’accessibilité et à éliminer les obstacles?
* Avez-vous des propositions à formuler quant à la façon dont le gouvernement pourrait encourager, appuyer et mettre en lumière les organisations qui font preuve de leadership en matière d’accessibilité?

**Comment saurons-nous si la loi permet efficacement d’améliorer l’accessibilité et d’éliminer les obstacles?**

* En ce qui concerne la mise en œuvre et l’efficacité de la loi, à quelle fréquence voulez-vous que le gouvernement du Canada présente un rapport aux Canadiens?
* De quels éléments ce rapport devrait-il faire état?
* À quelle fréquence la loi devrait-elle faire l’objet d’un examen?
* Y a-t-il des éléments particuliers dont il faudrait tenir compte en ce qui a trait à la réalisation d’un tel examen?